

Séance du -3 septembre 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du -3 septembre 2018

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-huit, le -3 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 30 août 2018

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Chantal GUIGNARD, Véronique GALLOPIN, Emmanuel BRULE, Damien AUGEREAU, Anne BERNOLE.

Excusés : Damien BAUDU (*Pouvoir à Anne Bernole*).

Absents : Jean-Nicolas BAUDOUIN, Sabrina BLANVILLAIN, Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT.

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE.

• Le compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2018 est adopté à l'unanimité. Cependant, il est à préciser que Monsieur Damien BAUDU était présent lors du dernier Conseil Municipal. Ainsi, le nombre d'élus présents s'élève à 8 pour 9 votants.

I – Délibérations

D01.09.2018 : décision modificative – budget annexe Locatif

Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative sur le budget annexe Locatif, afin d'apporter les crédits nécessaires au paiement du remboursement du cautionnement des locatifs et éviter ainsi l'impossibilité de mandater les emprunts sur le même chapitre.

Crédits à ouvrir

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense d'investissement	16	165		74,00
Total				16 150,00

Crédits à réduire

Section	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense d'investissement	020	020		74,00
Total				16 150,00

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions.

D02.09.2018 : tarifs des activités périscolaires – année scolaire 2018/2019

Vu la délibération D11.06.2018 du 19 juin 2018 faisant référence aux tarifs des activités périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

Séance du -3 septembre 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur dans la dernière délibération, il est nécessaire de re-délibérer afin d'apporter les modifications nécessaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de fixer à l'unanimité à partir du 1^{er} septembre 2018, les tarifs à la semaine des activités périscolaires comme suit :

Quotient familial	Enfants de la commune	Enfants hors commune
QF<900	2 € TTC	2,40 € TTC
QF>900	2,50 € TTC	3,00 € TTC

L'engagement aux activités périscolaires se fait par période. Chaque période entamée est facturée dans son intégralité sauf sur présentation d'un certificat médical.

Période 1 : du 3 septembre 2018 au 19 octobre 2018 (7 semaines) ;
 Période 2 : du 5 novembre 2018 au 21 décembre 2018 (7 semaines) ;
 Période 3 : du 7 janvier 2019 au 15 février 2019 (6 semaines) ;
 Période 4 : du 4 mars 2019 au 12 avril 2019 (6 semaines) ;
 Période 5 : du 29 avril 2019 au 5 juillet 2019 (10 semaines).

D03.09.2018 : renouvellement de la convention pour l'Agence Postale Communale (APC)

Vu la délibération C18 04 2014 du 14 avril 2014 faisant référence à la convention signée entre La Poste et la Commune pour la création de l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle que la convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale est arrivée à son terme le 30 juin 2018.

Afin de poursuivre ce partenariat, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention ainsi que sa durée (entre 1 et 9 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, le maintien de l'Agence Postale et donc le renouvellement de la convention pour une durée de 8 ans et autorise le Maire à signer la convention.

D04.09.2018 : Recrutement Parcours Emploi Compétences (PEC)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent au service de la cantine et l'aide à l'animation périscolaire dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire demande l'autorisation à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat prévoit une durée de 20 heures par semaine qui est fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter ce recrutement, ainsi que les termes proposés et autorise le Maire à signer la convention.

Séance du -3 septembre 2018

II – Intervention par l'agence SCALE du projet de réaménagement urbain

Présentation par l'agence SCALE d'un schéma d'organisation urbaine de la commune, qui pourra servir de guide pour accompagner les phases successives d'aménagement des espaces publics au cours des prochaines années. L'agence a défini 10 secteurs distincts, nécessitant chacun une approche particulière selon sa situation, sa fréquentation et ses enjeux de sécurité. Un focus sur l'aménagement du carrefour central a été présenté aux élus. L'agence animera une réunion publique avant la fin octobre pour poursuivre la démarche de consultation engagée avant l'été : restitution des attentes exprimées et présentation des premières orientations.

III – Questions diverses

Ecole :

88 élèves inscrits en cette rentrée 2018, répartis dans les 4 classes qui composent désormais l'école Jacques Prévert.

Une nouvelle organisation de la cantine est mise en place, après les départs de Carole et Christine, sous la houlette d'Isabelle et de Marine. Les travaux réalisés cet été sont terminés. Reste le transfert du TBI de la classe de Mme Charles, programmé le 17 septembre prochain.

Activités Périscolaires (TAP) :

Bertrand CAREME a été nommé directeur des TAP et centre de loisirs d'Epannes par GPA. 53 élèves seront accueillis aux TAP dès lundi.

L'utilisation des différents espaces de l'école sera proposée en fonction des activités (Bibliothèque, salle de Mme Charles, salle de motricité et cantine, à l'exception de la classe de Mme Bousseau).

Une réduction du nombre d'encadrant pourra être envisagée selon l'évolution des inscriptions (7 encadrants actuellement : 4 agents communaux et 3 animateurs GPA). Il est rappelé que les inscriptions aux TAP se font pour la totalité des séances et par période scolaire, de vacances à vacances, comme précédemment.

Fête du four à pain :

Les préparatifs relevant de la commune sont tous à jour : bois pour le four, arrivée électrique, tivoli, etc. Comme les années passées, un agent sera d'astreinte pour assurer la sécurité et veiller à la bonne marche de cette journée. La municipalité offrira le traditionnel apéritif, à proximité du four à pain.

Désherbage et entretien des espaces verts :

Certains travaux de taille n'ont pu être effectués sur la commune cet été, du fait des travaux réalisés dans l'enceinte de l'école pendant les vacances. L'interdiction de l'usage de désherbants génère également des contraintes nouvelles, qui ne pourront se régler qu'avec le temps par une organisation adaptée des espaces publics et la mise en œuvre de nouvelles techniques d'entretien. A court terme, il pourrait être envisagé de créer un emploi saisonnier l'été prochain, comme le font certaines communes voisines.

Voirie :

L'échangeur du petit marais sera fermé du 10 septembre au 12 octobre pour cause de travaux sur la RN Niort/La Rochelle.

Une Aire de covoiturage/TanLib va être signalée sur la grande place avec pose de panneau dédié.

La circulation sur la partie nord de la grande rue sera perturbée à compter du 17 septembre, pour un mois environ, du fait des travaux de raccordement de ce secteur à l'assainissement collectif (les travaux concerneront les maisons situées à l'entrée nord de la commune, dans l'impasse des Renfermis et la maison située en face de l'impasse, desservie par une passerelle communale).

Nuisible :

La commune va renouveler son adhésion au FDGDON en 2019, lui permettant de bénéficier de tarifs préférentiels, pour elle-même et pour les habitants.

Syndicat de pays :

La procédure de dissolution des 2 syndicats devrait être achevée avant fin décembre.

Séance du -3 septembre 2018

La séance est levée à minuit.

Les membres du Conseil Municipal

Denis MOUSSEAU	Chantal GUIGNARD	Véronique GALLOPIN
Damien AUGEREAU	Anne BERNOLE	Damien BAUDU <i>(Pouvoir à Anne BERNOLE)</i>

Le secrétaire

Emmanuel BRULÉ

Le Maire

Thierry BEAUFILS